



LE CONSEIL MUSICAL

SA MISSION

Le Conseil Musical est chargé de faire toutes les propositions nécessaires pour permettre au Conseil d'Administration de définir et d'orienter la politique musicale du Mouvement À Cœur Joie.

SA COMPOSITION

Les membres du Conseil Musical sont choisis au sein du Mouvement À Cœur Joie ou à l'extérieur, parmi les personnalités reconnues pour leurs compétences pédagogiques et musicales.

Ils sont nommés pour trois ans par le Conseil d'Administration, à partir de la fin de l'année Choralies. Leur mandat est renouvelable.

Le Directeur du Mouvement fait partie du Conseil Musical.

Le Conseil d'Administration est représenté au Conseil Musical.

SES ACTIONS

Le Conseil Musical a le souci de la politique de formation musicale du Mouvement, ainsi que l'évolution du contenu des activités.

Sur des sujets particuliers (formation, répertoire...) il peut travailler en commission. À cet effet, il nomme en son sein un chargé de mission, qui réunit autour de lui pour une période donnée, des « experts » reconnus pour leurs compétences sur le sujet concerné

Il établit le programme des Choralies en s'aidant de l'analyse des Choralies précédentes. De ce fait, ses membres s'interdisent d'y diriger un atelier.

Il est en charge de définir le programme commun, chaque année, ainsi que de faire des propositions de nouveaux répertoires, en synergie avec les Éditions À Cœur Joie.

Il assiste les Responsables Musicaux de Région (RMR) dans leurs missions.

Le Conseil d'Administration peut proposer d'autres sujets à traiter.

SON MODE DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Musical se réunit environ 5 fois par an. L'année qui précède les Choralies engendre 2 ou 3 réunions supplémentaires.

Ses membres participent au Congrès annuel des responsables régionaux.

Le Conseil d'Administration est destinataire des comptes-rendus et des synthèses des travaux du Conseil Musical.

CALENDRIER

Le Conseil Musical et le Conseil d'Administration s'accordent sur un calendrier des actions à mener sur les 3 ans.

Fait à Lyon, le 20 décembre 2007